



Believe in *People*

Position du Groupe PPE

sur le **commerce international**



Groupe PPE
au Parlement européen

FR



Position du Groupe PPE
sur le commerce
international



Table des matières

1. Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)	5
Nous souhaitons façonner la mondialisation	5
L'économie de l'Union dépend largement de sa participation à la croissance extérieure	5
Nous voulons impliquer les citoyens	6
Nous privilégions une stratégie multilatérale, tout en soutenant les négociations sur les accords de libre-échange (ALE)	6
Nous voulons renforcer le lien transatlantique	6
Nous soutenons un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement approfondi, complet et mutuellement avantageux	7
2. La politique commerciale de l'Union dans un contexte mondial	13
Nous sommes attachés à des échanges commerciaux libres et équitables et souhaitons ouvrir les marchés.	13
Nous voulons des instruments de défense commerciale efficaces	14
Nous réclamons une version 2.0 du système de protection des investissements	16
Nous souhaitons une réciprocité positive sur les marchés publics internationaux	16
Nos industries ont besoin d'un approvisionnement durable et non faussé en matières premières	16
Une meilleure coopération douanière à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union s'impose	18
Un bon accord sur le commerce des services (ACS) permet d'ouvrir des marchés à l'étranger et d'offrir une certaine sécurité à domicile	18
Nous soutenons l'approfondissement des relations commerciales avec nos partenaires du voisinage oriental	18
Nous voulons approfondir les négociations commerciales de l'UE avec les pays du bassin méditerranéen	20
Nous soutenons la ratification de l'accord commercial entre l'UE et le Canada (AECG)	20
Nous souhaitons développer des politiques commerciales plus actives et actualisées avec l'Amérique latine et les Caraïbes	21
Nous voulons voir certains accords en vigueur mis à jour	21
Nous demandons des progrès rapides dans les négociations avec le MERCOSUR	21
Nous souhaitons des conditions de concurrence équitables avec la Chine	22
Nous souhaitons revitaliser notre partenariat commercial avec le Japon	22
Nous réclamons un développement pragmatique de nos relations commerciales avec l'Inde	22
Nous visons une stratégie proactive avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	23





1. Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)

Libre-échange et mondialisation ont sensiblement amélioré le niveau de vie des Européens et réduit la pauvreté, tant au sein de l'Union qu'à travers le monde. Ils créent de la croissance économique et des emplois et renforcent les relations politiques et économiques avec les pays tiers. Nous souhaitons resserrer notre lien stratégique avec les États-Unis, partenaire avec lequel nous partageons non seulement des intérêts géopolitiques et économiques, mais également des valeurs communes. Un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) équilibré permettrait de libérer tout le potentiel, actuellement sous-exploité, de notre relation économique, et de façonner positivement les cadres réglementaires du commerce mondial. Nous recommandons la réalisation de ce programme ambitieux au bénéfice de l'Union européenne et de ses citoyens.

Nous souhaitons façonner la mondialisation

Les entreprises européennes qui importent et exportent dans les chaînes de valeur mondiale actuelles créent des emplois et génèrent de la croissance tout en servant les intérêts de nos concitoyens. Nous estimons que le commerce doit reposer sur l'état de droit, être vecteur des principes fondamentaux de la démocratie et

des droits de l'Homme et éradiquer la pauvreté dans le monde. Nous sommes attachés à des échanges commerciaux libres et équitables et souhaitons ouvrir les marchés, tout en préservant des conditions de concurrence équitables. La politique commerciale a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel.

L'économie de l'Union dépend largement de sa participation à la croissance extérieure

La croissance, la prospérité, l'emploi et la préservation du modèle social européen sont intimement liés et déterminés les uns par les autres. On estime que d'ici à 2015, 90 % de la croissance mondiale seront générés à l'extérieur de l'Union. Il va sans dire qu'une augmentation des échanges commerciaux entraîne une hausse de la productivité, contribue à renforcer la compétitivité extérieure et pourrait contribuer de façon immédiate à plus de 1,5 % de la croissance économique directe et bénéficier sensiblement aux consommateurs. On estime également que 14 % de la population active, soit 31 millions d'emplois, sont tributaires des performances commerciales de l'Union. Ces dix dernières années, il est apparu que l'ouverture des marchés va de pair avec l'emploi et la création de nouveaux postes.



Nous voulons impliquer les citoyens

La mondialisation et l'ouverture des marchés ont sensiblement amélioré le niveau de vie de la population et réduit la pauvreté au sein de l'Union et à travers le monde. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties prenantes d'élaborer une meilleure stratégie de communication relative à la politique commerciale de l'Union. Nous tenons à la transparence et à l'ouverture à toutes les étapes des négociations, mais nous défendons la confidentialité là où cela s'avère nécessaire afin d'aboutir aux meilleurs résultats possibles. Nous veillerons toujours à la protection de nos services publics et collectifs. Nous garantirons toujours le droit de protéger, de promouvoir ou de financer la culture, la diversité culturelle ainsi que la liberté et le pluralisme des médias, dans le respect intégral de l'accord général sur le commerce des services et des conventions (AGCS) de l'Unesco en la matière, afin de répondre aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de nos sociétés.

Nous privilégions une stratégie multilatérale, tout en soutenant les négociations sur les accords de libre-échange (ALE)

Nous estimons que le système commercial multilatéral incarné par l'OMC reste de loin le meilleur cadre en vue d'un libre-échange équitable à l'échelle mondiale dans le respect de l'état de droit. Nous insistons sur le fait que les membres de l'OMC doivent se soumettre à l'ensemble des obligations de l'OMC et que l'Union devrait prendre des mesures appropriées dès qu'un pays applique des restrictions au commerce envers l'Union ou certains États membres ou qu'il ne respecte pas ses obligations. Les ALE ne constituent qu'une

solution de rechange, mais qui n'en reste pas moins nécessaire. Nous espérons qu'ils contribueront à l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires et à la coopération dans le domaine des normes techniques, des droits de propriété intellectuelle, de la protection des investissements, de l'accès aux marchés, des marchés publics, de l'approvisionnement en matières premières et des sources énergétiques. Cependant, nous souhaitons maintenir nos règles européennes en matière de protection des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement à un niveau élevé, préserver nos normes de sécurité sanitaire, phytosanitaire et alimentaire et veiller à ce que les principes de la politique agricole commune (PAC) soient respectés. Nous sommes convaincus que la raison principale de la réussite économique de l'Union réside dans la diversité de ses agents économiques, depuis les PME jusqu'aux multinationales. C'est pourquoi nous voulons que ces besoins et intérêts spécifiques trouvent écho dans toutes les négociations commerciales. Les intérêts des producteurs de l'Union, y compris ceux des régions ultrapériphériques (RUP), et les intérêts des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à l'Union européenne doivent suffisamment être pris en considération.

Nous voulons renforcer le lien transatlantique

Les États-Unis sont le grand partenaire stratégique de l'Union européenne. Nous partageons les valeurs communes que sont la démocratie et l'état de droit ainsi qu'un intérêt stratégique pour la prospérité et la sécurité mutuelles. Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) constitue le plus important projet récemment entrepris entre l'Union européenne



et les États-Unis. Il permettra de redynamiser le partenariat transatlantique dans son ensemble, au-delà des simples aspects commerciaux. D'un point de vue géopolitique, la conclusion de l'accord est extrêmement importante afin de faire face aux défis communs. La mutation actuelle du système international ainsi que les défis auxquels nous sommes confrontés mettent en exergue l'importance de la relation transatlantique en vue de garantir la paix, la sécurité et la stabilité. Nous souhaitons renforcer notre partenariat afin de façonner ensemble le XXI^e siècle.

La politique commerciale est un outil très important qui sous-tend la vision stratégique de notre relation unique. Elle approfondit, amplifie et renforce considérablement cette conception. Selon des données récentes, l'Union européenne et les États-Unis représentent ensemble plus de 30%



du commerce mondial, l'Union enregistrant un excédent commercial positif de 105 milliards d'EUR. Nous entendons accroître ce potentiel d'emplois, de croissance et de coopération visant à mettre en place des normes mondiales qui contribueront à modeler un système mondial solide fondé sur l'état de droit et les bonnes pratiques de gouvernance.

Nous soutenons un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement approfondi, complet et mutuellement avantageux

Avec des flux commerciaux considérables de plus de 700 milliards d'EUR par an et des excédents en faveur de l'Union en constante augmentation, les échanges commerciaux transatlantiques représentent plus de 30% du commerce mondial. Dès lors, nous considérons qu'il existe un énorme potentiel encore sous-exploité malgré le degré élevé d'intégration de nos économies. La principale entrave au développement de ce partenariat réside dans le maintien de nombreux obstacles commerciaux non tarifaires.

Le soutien massif affiché par les secteurs les plus importants de notre industrie européenne, y compris un nombre considérable de PME, montre clairement qu'un tel accord pourrait réellement ouvrir la voie à des avantages substantiels pour nos concitoyens, nos entreprises et leurs salariés.

En outre, nous sommes d'avis que dans le domaine réglementaire, les avantages offerts par le PTCI sont encore plus importants. Le changement de cap vers une coopération plus étroite entre l'Union européenne et les États-Unis en matière de réglementation ainsi que vers une reconnaissance mutuelle et une harmonisation accrue, lorsque ces deux critères sont applicables sans entraîner



une révision à la baisse de nos normes en matière de protection des consommateurs, devrait permettre d'éviter les doubles emplois et de réduire considérablement les charges administratives et réglementaires pour nos entreprises. Le nouveau partenariat renforcé devrait entraîner la création d'une série de règles et de normes commerciales générales qui pourraient servir d'exemple à d'autres partenaires à travers le monde. Le partenariat ne devrait pas être considéré comme un obstacle, mais plutôt comme une chance à saisir pour tirer profit du plus important marché mondial.

L'enjeu essentiel de l'accès aux marchés réside dans la suppression des droits de douane sur les biens industriels, notamment sur des produits européens importants, et dans la réduction tangible des droits de douane sur les produits agricoles, tout en préservant un traitement spécial pour nos produits sensibles traditionnels. Cependant, le libre accès au marché doit être assorti de conditions adéquates pour garantir une concurrence équitable et juste. Les tarifs douaniers de l'Union devraient être maintenus dans certains domaines spécifiques de la production industrielle tant que les mesures restrictives américaines sur les exportations énergétiques vers l'Union nuiront à la compétitivité des industries de l'Union grandes consommatrices d'énergie. De telles dérogations devraient permettre aux industries européennes et américaines de bénéficier de conditions de concurrence équitables, empêchant ainsi les distorsions de la concurrence dues à l'écart des prix de l'énergie. Nous voulons obtenir une réduction substantielle des obstacles contraignants, y compris dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, par l'intermédiaire d'une reconnaissance et d'une coopération appropriées dans le respect total de nos normes en matière de sécurité des consommateurs, y compris le principe

de précaution, les principes et la législation de l'Union en matière d'environnement, de bien-être des animaux et de protection des consommateurs ainsi qu'en matière sociale.

Les secteurs de l'industrie soumis à des réglementations entraînant des coûts disproportionnés, par exemple le secteur chimique, devraient bénéficier de périodes de transition suffisantes. En outre, les réglementations en vigueur devraient faire l'objet d'un examen pour analyser leur viabilité économique et leur influence sur la compétitivité européenne.

Un large accord global et ambitieux sur les marchés publics et les services est un élément essentiel de ces négociations, l'intensification des échanges dans les services procurant des avantages supplémentaires aux deux économies. Le secteur audio-visuel a été exclu des négociations. En outre, l'accord ne peut mener à la détérioration des normes européennes en matière de protection des données ainsi que de services publics et collectifs. Nous demandons instamment des concessions de nos partenaires américains relatives aux services financiers et à l'amélioration de l'accès dans le domaine des marchés publics, notamment au niveau des entités fédérées.

Les indications géographiques restent au centre des préoccupations de notre groupe et devraient bénéficier d'une protection adéquate sur le marché américain. Pour ce faire, il convient de réduire drastiquement le risque d'erreur que pourrait induire l'utilisation d'appellations et de produits similaires.

L'inclusion dans le PTCI d'un chapitre relatif aux dispositions spécifiques en matière d'énergie, dans lequel seraient abordées toutes les mesures existantes qui limitent les exportations ou les subordonnent au respect d'exigences particulières,





revêt une importance cruciale. Dans le contexte géopolitique actuel, le PTCI est le cadre le plus approprié pour établir un partenariat durable dans ce domaine. Nous attendons de nos partenaires transatlantiques qu'ils lèvent les exigences en matière de licences et qu'ils prévoient les infrastructures nécessaires pour les exportations énergétiques vers l'Europe.

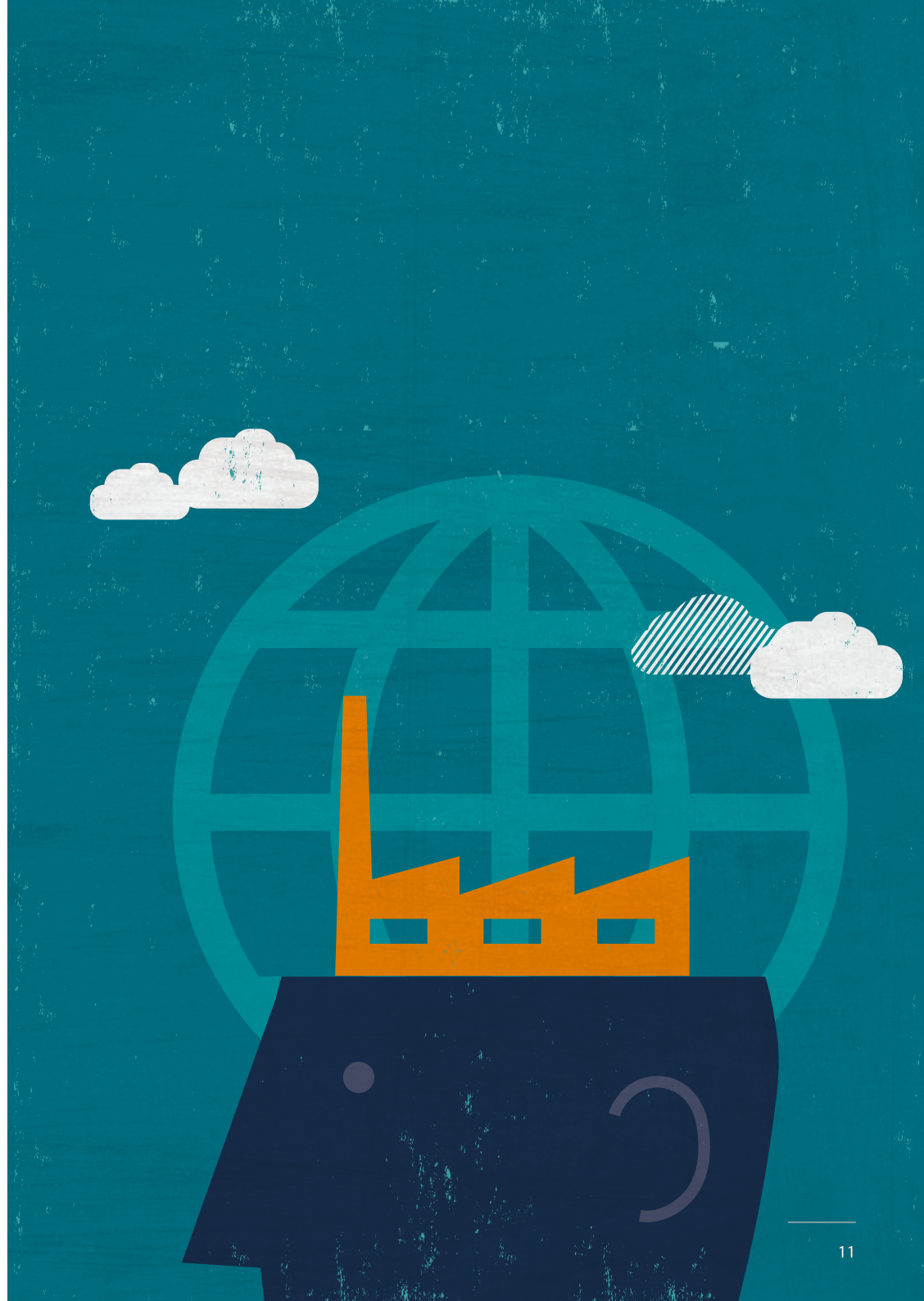
L'accord doit également comprendre un chapitre consacré à l'investissement qui permette d'encourager fortement la croissance et la création d'emplois et qui offre aux investisseurs une sécurité juridique. Le Groupe PPE estime que le cadre légal du PTCI est susceptible d'offrir les meilleures conditions pour accroître les investissements pour les deux partenaires. Pour ce faire, l'accord doit inclure un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui permettrait d'arriver à un équilibre entre, d'une part, l'assurance de la sécurité juridique et de l'applicabilité des traités internationaux et, d'autre part, le maintien des prérogatives législatives démocratiques des signataires. Un tel instrument doit comprendre des mécanismes spécifiques destinés à éviter tout traitement discriminatoire envers les investisseurs de l'Union, en particulier les PME, lorsqu'ils sont traduits en justice par des autorités nationales ou locales aux États-Unis ou qu'ils doivent introduire un recours contre ces dernières.

L'accord doit veiller à inclure un train de mesures mutuellement bénéfiques en matière de mobilité comprenant l'assouplissement de la délivrance de visas pour les fournisseurs de services et de biens de tous les États membres et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles et techniques.

Enfin, le Groupe PPE insiste sur le rôle spécifique des PME, qui sont d'importants moteurs de croissance, de création d'emplois et d'innovation. Le PTCI devrait servir de référence en tant qu'accord commercial favorable aux PME en définissant des règles adaptées à leurs besoins grâce à l'insertion de chapitres qui leur sont spécifiquement consacrés. Ces chapitres devraient prévoir la création d'un comité des PME et le développement d'un réseau d'information en ligne qui comprendrait des informations détaillées sur les exigences réglementaires aux États-Unis afin de faciliter la participation des PME au commerce transatlantique.

Dans le monde moderne, le commerce des biens et des services dépasse les frontières étatiques. Il en va de même pour la réglementation mondiale. Nous favorisons une politique commerciale avantageuse tant pour les entreprises que pour les consommateurs; nous sommes en faveur d'un commerce à la fois équitable et durable.

Les États-Unis sont notre principal partenaire commercial, mais ce n'est pas le seul. Ainsi, le cadre dans lequel s'inscrira le PTCI sera également composé de nos relations avec d'autres partenaires commerciaux. En établissant des règles commerciales mondiales pour l'avenir et en redéployant éventuellement le processus de libéralisation multilatéral, le PTCI pourrait influencer ce contexte. Européens et Américains y ont un intérêt commun. Un accord renforcé aura une incidence sur nos relations économiques et politiques bilatérales avec les États-Unis et renforcera nos liens stratégiques au XXI^e siècle. Le PTCI pourrait bien être l'élément qui institutionnalisera le partenariat le plus puissant au monde.





2. La **politique commerciale** de l'Union dans un **contexte mondial**

L'Union européenne est à l'avant-garde de la libéralisation du commerce mondial, comme en attestent nos nombreux partenariats commerciaux à travers le monde. Toutefois, force est de constater que même si de nombreuses avancées ont été réalisées dans le domaine de nos relations économiques ces dernières années, certains partenariats demeurent au point mort. À la lumière de ces expériences, nous souhaitons rappeler les incidences positives des accords de libre-échange que l'Union a conclus jusqu'à présent, et demandons à ce que les négociations actuelles en matière commerciale connaissent de rapides progrès, y compris celles relatives à l'accord sur le commerce des services (ACS) et sur notre partenariat régional avec Mercosur. Nous rappelons l'importance de la coopération économique dans le cadre de la politique européenne de voisinage et demandons que de nouveaux progrès soient réalisés sur les accords de libre-échange approfondis et

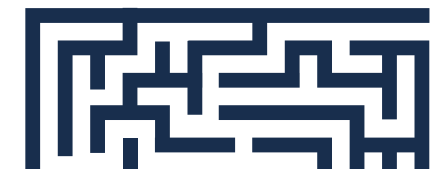
complets. Nous saluons les avancées en Asie, en Afrique et en Amérique latine, qui permettent de sortir des millions de personnes de la pauvreté et qui stimulent la croissance économique mondiale. Nous soutenons la ratification de l'accord économique et commercial global (AECG) et considérons que certaines de ses dispositions sur la protection des investissements devraient servir de modèle pour les accords futurs. Nous souhaitons nouer des relations avec des partenaires aux quatre coins du globe et poursuivre un programme commercial ambitieux dans un contexte mondial.

Nous sommes attachés à des échanges commerciaux libres et équitables et souhaitons ouvrir les marchés.

La politique commerciale n'est pas une fin en soi, nous en sommes parfaitement conscients. Cependant,



A



B



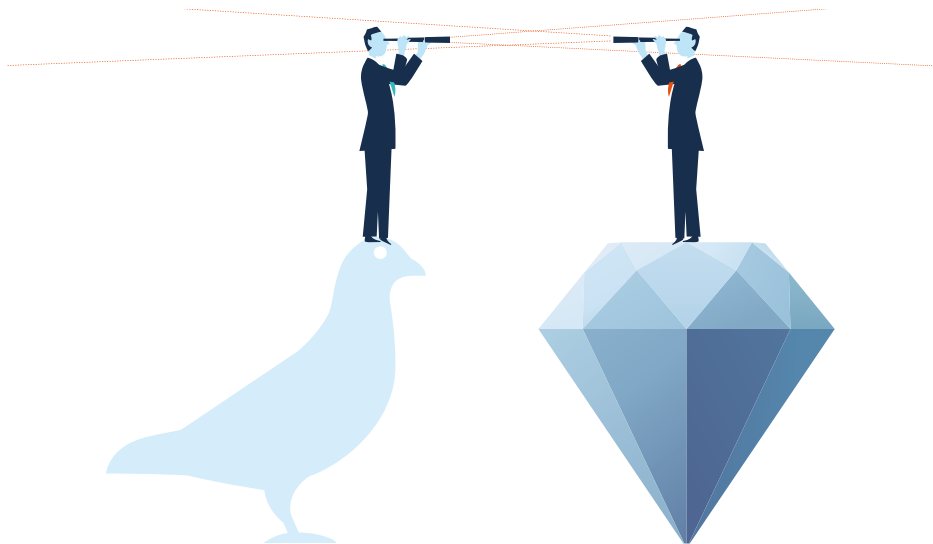


elle ne devrait pas être grevée par des questions qui ne présentent pas de lien direct avec le commerce international et qui pourraient être abordées à meilleur escient dans d'autres contextes. Nous souhaitons promouvoir le développement durable en négociant des accords de partenariats économiques (APE) combinant à la fois les intérêts européens et des pays ACP, encourageant le développement par la promotion de l'intégration régionale, la création de possibilités de commerce et d'investissement, ainsi que l'amélioration de la gouvernance économique, et rappelant à toutes les parties prenantes que d'autres régions du globe ont démontré comment le commerce peut contribuer à la prospérité. Nous sommes convaincus que les initiatives «Tout sauf les armes», le système de préférences généralisées (SPG) et le régime SPG + sont de bons moyens de soutenir le développement et la croissance économique. Nous saluons l'initiative de la Commission européenne sur les minerais originaires de zones de conflit afin que

les bénéfices tirés du commerce de minerais cessent de servir à financer des conflits armés.

Nous voulons des instruments de défense commerciale efficaces

La libéralisation du commerce suppose de conserver la capacité d'empêcher des pratiques commerciales déloyales dans l'Union. Dès lors, nous considérons les instruments de défense commerciale (IDC) comme un élément approprié de la stratégie commerciale de l'Union et nous saluons les efforts visant à rationaliser, renforcer et accélérer le recours à ces instruments dans le cadre de la réforme actuelle des IDC. Cela comprend la suppression de la règle du droit moindre en cas de distorsions structurelles du marché des matières premières et de subventions. Nous souhaiterions que des efforts soient menés en vue d'accroître la transparence des instruments dans la chaîne de valeur mondiale.





Nous réclamons une version 2.0 du système de protection des investissements

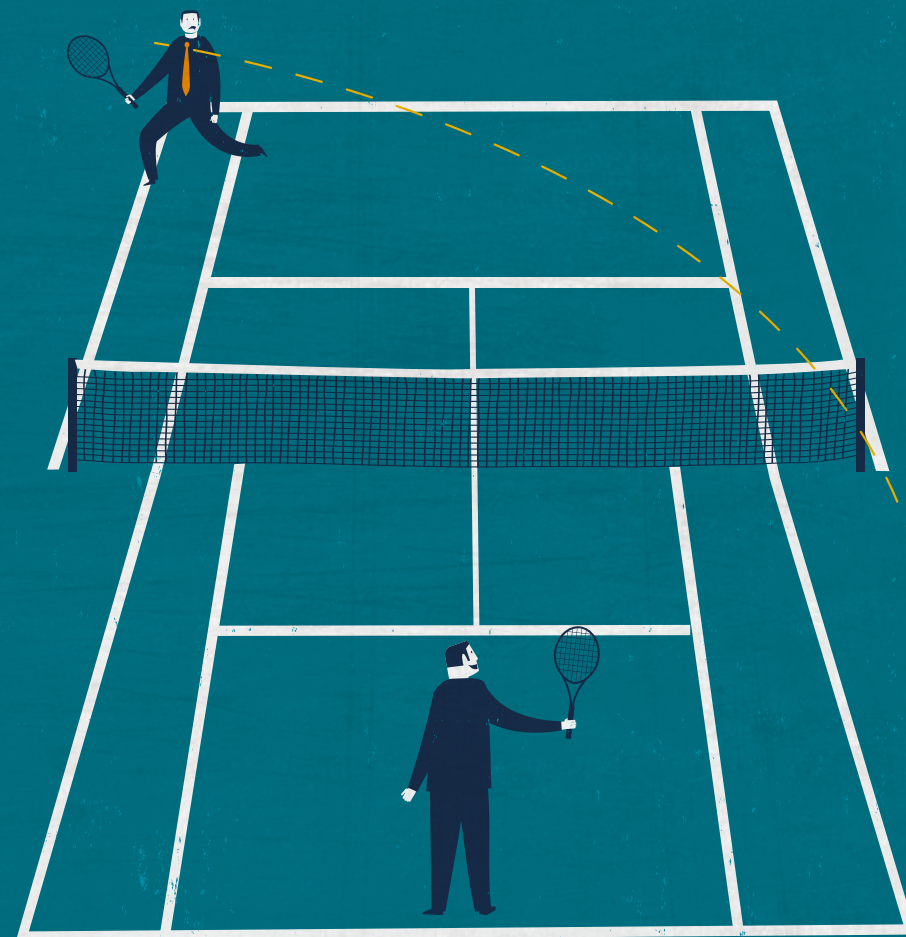
Les traités bilatéraux d'investissement conclus par les États membres de l'Union européenne (plus de 1400) sont des instruments éprouvés dans la protection de nos investisseurs contre des pratiques déloyales à l'étranger. Nous devons transformer le système de protection des investissements en un système européen moderne et amélioré. Cette compétence est du ressort de l'Union européenne depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le système de RDIE ne doit pas nuire aux normes législatives actuelles et futures relatives aux questions de protection des consommateurs, de politiques environnementale et sociale ainsi que de prérogatives parlementaires. La version 2.0 du système de protection des investissements, qui pourrait être incluse dans les accords de libre-échange de l'Union, devrait respecter un certain nombre d'engagements: il convient de conserver une marge de manœuvre politique et de garantir aux États le droit d'adopter des réglementations, de rendre impossible le choix «à la carte» de la juridiction, de veiller à ce que les instances d'arbitrage agissent en toute transparence, de prévoir une possibilité de révision, de garantir l'indépendance et la neutralité de la désignation des arbitres et de veiller à ce que la partie perdante prenne en charge les frais. De plus, il y a lieu de faciliter l'accès des PME au mécanisme de règlement des différends et de respecter le droit de saisir les juridictions nationales. Notre objectif à long terme est d'établir une juridiction internationale indépendante.

Nous souhaitons une réciprocité positive sur les marchés publics internationaux

Nous déplorons que le degré élevé d'ouverture des marchés publics en Europe, à tous les niveaux de gouvernement, ne soit dans de nombreux cas pas compensé par le même degré d'accès à l'étranger pour les prestataires de l'Union. Nous demandons un accès réciproque positif dans le domaine des marchés publics de manière à garantir l'ouverture de marchés publics étrangers plus transparents et non discriminatoires, en particulier pour les PME. Dans le cas où nos partenaires commerciaux ne coopéreraient pas, nous devrions être capables de protéger les intérêts de notre marché, de nos entreprises et des consommateurs.

Nos industries ont besoin d'un approvisionnement durable et non faussé en matières premières

Nous entendons lutter contre les pratiques commerciales déloyales telles que les restrictions à l'exportation, les taxes à l'exportation et les mécanismes dits des doubles prix aux niveaux multilatéral et bilatéral; dans ce contexte, nous soutenons la proposition visant à éliminer la règle du droit moindre en cas de distorsions structurelles du marché des matières premières. Nous rejetons les pratiques monopolistiques et motivées par des raisons politiques dans le marché de l'énergie.





Une meilleure coopération douanière à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union s'impose

Nous suggérons de mettre sur pied un service des douanes unifié dans l'Union en vue d'une application plus efficace des règlements et procédures douaniers à travers l'UE. Nous demandons une protection adaptée des droits de propriété intellectuelle (DPI) qui tienne également compte des intérêts des plus pauvres, notamment pour l'octroi d'aides exigeant le moins de formalités administratives possibles, ainsi que de l'application aux frontières de tous les autres textes législatifs de l'Union, tels que REACH et les normes de sécurité des produits.

Un bon accord sur le commerce des services (ACS) permet d'ouvrir des marchés à l'étranger et d'offrir une certaine sécurité à domicile

L'ACS, qui fait actuellement l'objet de négociations entre 24 parties représentant 70 % du commerce mondial des services, entend innover dans le domaine des engagements en matière d'accès au marché et renforcer les normes internationales. Le Groupe PPE soutient cette double approche visant à réduire les obstacles non tarifaires et à instaurer des conditions de concurrence équitables, en particulier dans des secteurs offensifs de l'Union tels que les télécommunications, le transport ainsi que les services professionnels et financiers. Tandis que les règles sont ajustées à l'ère du numérique et que les engagements se multiplient, le Groupe PPE met l'accent sur la nécessité de présenter des avantages tangibles aux consommateurs (par exemple l'itinérance et le commerce électronique) et de permettre aux parties intéressées (par

exemple la Chine) de rejoindre les négociations, sous réserve qu'elles acceptent les règles et les ambitions qui ont été convenues, de manière à garantir une future multilatéralisation.

Le Groupe PPE estime lui aussi que les droits fondamentaux consacrés par les traités de l'Union ne sont pas négociables. Il convient d'accorder une attention particulière au mode 4, qui devrait être limité au mouvement temporaire du personnel hautement qualifié et qui devrait être exempt de toute question de migration, ainsi qu'au mode 1, qui devrait être assorti de règles communes strictes.

Dès lors, les négociations devraient reposer sur les principes qui ont présidé à la création et au développement mêmes de l'Union (article 21 du traité sur l'Union européenne), y compris le libre-échange, la concurrence loyale et la réciprocité. Le Groupe PPE estime que le respect des principes directeurs précités est la pierre angulaire d'un bon ACS. Un tel accord bénéficierait tant aux entreprises européennes qu'aux citoyens de l'Union et compléterait le PTCEI.

Nous soutenons l'approfondissement des relations commerciales avec nos partenaires du voisinage oriental

Nous reconnaissons l'importance de la création d'un voisinage oriental européen stable, démocratique et prospère et sommes conscients des défis que cela représente. Nous sommes en faveur d'accords de libre-échange approfondis et complets offrant à nos interlocuteurs qui le souhaitent dans les pays du partenariat oriental un cadre de modernisation des relations commerciales et de développement économique en ouvrant des marchés, grâce à la suppression progressive des droits de douane et des obstacles non tarifaires et à une harmonisation





accrue des lois, normes et réglementations dans divers domaines liés au commerce, créant ainsi les conditions qui permettent aux secteurs clés de leur économie de s'aligner sur les normes de l'Union.

Nous demandons l'application rapide et intégrale de l'accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Ukraine tel qu'il a été signé. L'Union européenne devrait prendre toutes les mesures nécessaires (tant techniques que financières) pour assister notre partenaire dans ses efforts de réforme afin de transposer et de mettre en œuvre les mesures et normes convenues.

S'ils ne sont pas l'objectif final de nos relations commerciales avec les pays du partenariat oriental, les accords de libre-échange approfondis et complets constituent en revanche une étape importante sur la voie de l'intégration économique progressive des partenaires dans le marché intérieur de l'Union et, par conséquent, vers la création d'une zone économique.

Nous voulons approfondir les négociations commerciales de l'UE avec les pays du bassin méditerranéen

Les échanges commerciaux entre l'UE et les pays du bassin méditerranéen offrent des perspectives prometteuses. Nous soutenons le lancement des négociations en vue de conclure des accords de libre-échange approfondi et complet avec certains pays de la région. Nous appuyons également la poursuite des discussions sur la suppression des obstacles non tarifaires et techniques, en accordant une attention particulière à nos normes et aux produits sensibles (tels que les produits agricoles). Le dialogue portant sur le commerce et les entreprises avec tous les acteurs économiques

régionaux (en particulier les PME) doit être encouragé. Ce dialogue contribue à l'objectif de stabilisation politique de la région.

Approfondir les relations commerciales euro-méditerranéennes permettra de consolider les relations commerciales entre les pays du sud de la Méditerranée et contribuera à l'intégration économique de la région au niveau multilatéral.

Nous soutenons la ratification de l'accord commercial entre l'UE et le Canada (AECG)

Selon les estimations, l'AECG devrait entraîner une augmentation de près de 25 % des échanges commerciaux des biens et des services entre l'UE et le Canada. Ainsi, au total, l'UE devrait augmenter sa production de 12 milliards d'EUR par an grâce à cet accord.

La suppression de presque tous les droits à l'importation est essentielle. Ceci représenterait un gain de près de 500 millions d'EUR par an pour les exportateurs européens. Le fait que l'AECG permette aux entreprises de l'UE de participer à des marchés publics au Canada et d'avoir accès aux marchés des services et des investissements canadiens est salutaire. Nos marchés de l'emploi bénéficieront d'un échange plus aisé de personnel et de prestataires de services. Nous sommes les fervents partisans d'une coopération renforcée quant à la mise en œuvre des règles en matière de droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous saluons le fait que nos agriculteurs et le secteur alimentaire bénéficieront des indications géographiques protégées de l'UE au Canada et que les préoccupations particulières de ce secteur soient prises en compte. Nous sommes convaincus qu'un accord équilibré sur l'accès au marché



devrait permettre aux deux parties d'accroître leurs exportations sans faire courir de risques importants à la production locale.

Nous accueillons favorablement le chapitre consacré aux investissements. Le mécanisme de RDIE s'en est vu amélioré; il comporte dorénavant des définitions claires et un champ d'application détaillé et délimité et respecte les règles de transparence. Il est certain que nous sommes sur la bonne voie pour relever les défis posés par la protection des investissements, protection qui s'avère toujours nécessaire au XXI^e siècle. Nous croyons fermement que le texte représente une avancée significative vers une plus grande transparence et une plus grande équité tout au long de la procédure.

Nous souhaitons développer des politiques commerciales plus actives et actualisées avec l'Amérique latine et les Caraïbes

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du pilier commercial de l'accord d'association avec l'Amérique centrale. Nous accueillons favorablement l'application provisoire de l'accord commercial conclu avec la Colombie et le Pérou et nous appuyons pleinement l'adhésion de l'Équateur en tant que troisième partenaire. L'entrée en vigueur des APE avec 14 pays des Caraïbes est une première étape. Ces accords sont la meilleure illustration de la manière dont l'UE tente de préserver et de promouvoir l'intégration régionale.

L'UE reste le premier investisseur, le principal bailleur de fonds et le deuxième partenaire commercial en Amérique latine. L'UE y a fortement contribué à la réduction et à l'atténuation de la pauvreté ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance et au

renforcement des capacités. Les relations commerciales avec les partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes sont devenues une priorité pour l'Union européenne, ce qui se reflète dans un ensemble d'accords régionaux. Il existe de nombreuses possibilités de faire plus, dans un esprit de confiance mutuelle avantageuse pour les deux parties, pour créer un réel partenariat interrégional euro-latino-américain fondé sur un modèle de régionalisme compatible avec l'OMC.

Nous voulons voir certains accords en vigueur mis à jour

Nous sommes en faveur d'une analyse rapide des options pour moderniser l'accord d'association avec le Chili. Nous demandons la conclusion du processus de délimitation du périmètre de négociation d'une mise à jour globale de l'accord entre le Mexique et l'UE et le lancement sans délai des négociations.

Nous demandons des progrès rapides dans les négociations avec le MERCOSUR

Un accord global et équilibré avec les pays du MERCOSUR, accordant une attention particulière à l'application des tarifs et des quotas dans les secteurs les plus sensibles de l'UE (comme l'agriculture), pourrait être très favorable aux deux régions. À l'instar de l'accord récent avec la Communauté andine, qui s'est finalement transformé en accord avec la Colombie et le Pérou, nous estimons que nous devrions négocier un accord avec les pays du MERCOSUR qui sont disposés à aller de l'avant. Nous soutenons la Commission européenne au sujet de la suppression des obstacles au commerce excessifs, en particulier



les droits de douane élevés et les complexités en matière d'importation, et des subsides dans la région.

Nous souhaitons des conditions de concurrence équitables avec la Chine

La Chine est l'une des économies les plus importantes au monde. L'évolution spectaculaire que connaît le pays offre des possibilités considérables d'exportation et d'investissement. L'UE est le principal partenaire commercial de la Chine, tandis que pour nous, la Chine arrive seulement en deuxième position, derrière les États-Unis. Ces dernières années, le volume des échanges commerciaux de biens avec la Chine a fortement augmenté et les exportations de l'Union ont connu une rapide progression. Néanmoins, l'UE enregistre encore un important déficit commercial. Cela est dû en partie au maintien injustifié de mesures non tarifaires et d'obstacles techniques. Or, afin d'assurer la pérennité de notre partenariat économique, il est nécessaire de les éliminer progressivement. L'UE est déterminée à ouvrir les relations commerciales avec la Chine dans des conditions équitables et dans le respect intégral de ses obligations envers l'OMC.

Parallèlement, nous soutenons et scrutons les négociations actuelles sur un accord d'investissement global entre l'UE et la Chine visant à mettre en place un cadre légal plus sécurisé qui garantirait un accès à long terme au marché. Les avancées de ces négociations enverront un signal fort sur le rôle futur de la Chine dans l'économie mondiale.

Nous souhaitons revitaliser notre partenariat commercial avec le Japon

L'UE et le Japon sont respectivement les première et quatrième plus grandes économies au monde, représentant plus d'un tiers du PIB mondial. En

outre, les deux parties entretiennent des relations économiques solides et fructueuses. Cependant, le plein potentiel des échanges commerciaux de biens et de services entre l'Union et le Japon pourrait davantage être exploité et la coopération pour faire face aux défis mondiaux, y compris la politique énergétique, pourrait être renforcée.

C'est pourquoi le Groupe PPE estime que les négociations en cours avec le Japon portant sur la conclusion d'un accord de libre-échange global et ambitieux constituent l'occasion rêvée de revitaliser cette relation. Nous souhaitons un accord «gagnant-gagnant» qui stimulerait la demande en exportations des deux parties en éliminant ou en réduisant drastiquement les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et qui augmenterait le volume des investissements directs étrangers pour chacune des parties.

Nous réclamons un développement pragmatique de nos relations commerciales avec l'Inde

Bien que la valeur commerciale des échanges entre l'UE et l'Inde ait plus que doublé au cours des dix dernières années, totalisant 72 milliards d'EUR en 2014, elle ne traduit pas tout le potentiel commercial de ces relations. Malgré le dynamisme et l'ampleur de l'économie et de la population indiennes, l'environnement réglementaire difficile et les obstacles tarifaires et non tarifaires, tels que les restrictions quantitatives, les licences d'importation ainsi que les tests obligatoires et les certifications, sont autant de freins au développement de notre partenariat commercial. Dans ces circonstances, il y a lieu de donner un coup d'accélérateur aux négociations sur l'accord de libre-échange UE-Inde, qui ont commencé en 2007.



Le Groupe PPE privilégie un angle d'approche pragmatique visant à encourager les synergies potentielles dans nos relations économiques avec l'Inde, en particulier dans le commerce des services et les domaines scientifiques et technologiques, ainsi qu'à renforcer la coopération en faveur du développement durable.

Nous visons une stratégie proactive avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

Le commerce avec les pays de l'ANASE offre l'une des meilleures perspectives aux entreprises européennes. Celles-ci doivent faire face à des obstacles non tarifaires concrets qui empêchent la pleine exploitation du potentiel de tels marchés. Le Groupe PPE soutient une stratégie volontariste visant à négocier et appliquer pleinement des accords bilatéraux conclus avec les pays de l'ANASE, ceci afin de promouvoir un meilleur accès pour les entreprises européennes et de supprimer les obstacles non tarifaires. Le Groupe PPE souhaite que les accords bilatéraux avec Singapour et le Viêt Nam soient finalisés, appliqués intégralement et respectés par les deux parties dans les plus brefs délais.

Les négociations sur les accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont besoin d'un nouvel élan.

L'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des partenaires partageant des convictions similaires et nombre de valeurs et d'intérêts communs. Ils ont également la même conception des questions mondiales d'importance telles que les droits de l'homme, la sécurité, le développement et le changement climatique. C'est pourquoi un nouvel élan devrait être donné aux négociations

sur les accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous constatons que nos partenaires commerciaux prennent des initiatives, telles que le partenariat transpacifique, et estimons que l'UE devrait s'engager davantage dans les négociations relatives à un accord de libre-échange approfondi et complet afin d'intensifier le libre-échange, mais également de conserver une influence constructive de l'Union dans la région.



Groupe PPE

au Parlement européen

Publié par: Groupe PPE au Parlement européen
Service Presse et Communications
Équipe Publications

Éditeur: Pedro López de Pablo

Responsable: Greet Gysen

Coordinatrice: Daniela Bührig

Révision: Pascaline Raffegau

Traduction: Elena Lecomte

Adresse: Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

Internet: www.eppgroup.eu

Adresse électronique: epp-publications@ep.europa.eu

Copyright: Groupe PPE au Parlement européen

Follow us

